

BREVET DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Acquérir les connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence. Situer le rôle du SST dans l'entreprise. Exercer les premiers gestes de secours appropriés. Examiner la victime et prévenir les secours.
PUBLIC	Le personnel susceptible d'intervenir en tant que secouriste dans l'entreprise.
PRE-REQUIS	Aucun
EVALUATION	Tests de connaissance réalisés à l'issue de la formation pour obtenir le Certificat « SAUVETEUR – SECOURISTE DU TRAVAIL ». Une attestation de stage sera délivrée en fin de formation
METHODES	Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques. (Taux de satisfaction : 100% ; Taux de réussite : 92% ; Taux de d'abandon : 0%)
MOYENS SPECIFIQUES	Les locaux sont accessibles aux personnes en situation d'handicap sous réserve d'adaptation.
FORMATEUR(S)	Monsieur Olivier DELALONDE

PROGRAMME

Durée : 14 heure(s) sur 2 jour(s)

LE SAUVETAGE – LE SECOURISME DU TRAVAIL

Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession. L'intérêt de la prévention des risques professionnels. Qu'est-ce qu'un sauveteur - secouriste du travail (son rôle dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise - l'articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise).

RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS POUR PROTEGER

La formation générale à la prévention (le mécanisme de l'accident – appréhender les concepts de danger – les phénomènes dangereux – les situations dangereuses – les événements dangereux – les dommages – les risques – connaître les principes de base de la prévention).

Rendre le sauveteur – secouriste du travail capable de protéger en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail – articles L4121-1 et suivants).

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur – secouriste du travail doit être capable de reconnaître sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

Identifier les dangers dans la situation concernée (mécanique ou de chute de personne – électrique – incendie – explosion – thermique – atmosphère toxique ou irrespirable).



Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés. Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même. Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s). Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression. Assurer ou faire assurer par la personne la plus apte et pour une suppression permanente la mise en œuvre de ces matériels. Lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, faire en sorte de rendre impossible, en l'isolant, l'exposition de quiconque à ce danger. En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations non dangereuses dans lesquelles il pourra dégager la victime.

Les éléments de sauvetage et techniques de dégagement d'urgence dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise (le dégagement d'urgence par traction de la victime au sol).

Cas particulier (la protection des populations en cas d'alerte : la sirène).

DE PROTÉGER A PREVENIR

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de protection (intervention sur une situation d'accident du travail), qu'en matière de prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur une situation de travail), de la part des sauteurs - secouristes du travail. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action protéger vers l'action prévenir. La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accidents simulés.

Face à une situation de travail, le sauveteur – secouriste du travail doit être capable de repérer des dangers dans une situation de travail. Identifier les dangers dans la situation concernée (mécanique ou de chute de personne – électrique – incendie – explosion – thermique – atmosphère toxique ou irrespirable).

Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés. Supprimer ou isoler le danger dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s). Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies précédemment.

EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur – secouriste du travail doit être capable d'examiner la(les) victimes avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir. Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

Est-ce que la victime saigne abondamment – s'étouffe – répond aux questions et se plaint – respire ?



Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre. Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise. Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention. Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.

Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte. Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte. Donner à la personne choisie les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace u message d'alerte. Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime.

DE FAIRE ALERTER A INFORMER

Cette séquence est la suite logique de la séquence de protéger à prévenir. Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des sauveteurs –secouristes du travail, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et/ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.

Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action faire alerter vers l'action informer. La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation de la mise en situation d'accidents simulés.

Face à une situation de travail, le sauveteur –secouriste du travail doit être capable de rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur – secouriste du travail doit être capable d'effectuer l'action (succession de gestes appropriés à l'état de la (des) victime(s). Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable. Mettre en œuvre de l'action choisie en se référant à la technique préconisée. Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

La victime saigne abondamment (compresser l'origine du saignement – la victime présente une plaie qui saigne avec corps étranger – la victime présente un saignement du nez – la victime vomit ou crache du sang – les autres saignements).

La victime s'étouffe (la désobstruction des voies aériennes chez l'adulte et l'enfant. La désobstruction des voies aériennes chez le nourrisson. L'obstruction partielle des voies aériennes.



La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux (mettre au repos – reconnaître – apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un malaise).

La victime répond, elle se plaint de brûlures. les brûlures thermiques (arroser pour éteindre et refroidir). Les brûlures chimiques (arroser abondamment pour rincer). Les brûlures électriques. Les brûlures internes par inhalation ou ingestion de produit corrosif ou irritant.

La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements. Quels que soient les signes, agir comme s'il y avait fracture. Dos – cou – tête (éviter de déplacer et maintenir la tête). Membres (éviter de déplacer et respecter les déformations éventuelles).

La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment. Plaie de l'abdomen (position d'attente à plat dos, jambes surélevées). Plaie du thorax (position d'attente demi-assise). Sectionnement de membre (conditionner le segment de membre). Plaie à l'œil (position d'attente à plat dot, tête calée). Plaies simples (nettoyer la plaie).

La victime ne répond pas, elle respire. Libération des voies aériennes. Mise sur le côté, tête basse (PLS).

La victime ne répond pas, elle ne respire pas. Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'adulte et chez l'enfant. Réanimation cardio-pulmonaire chez le nourrisson.

SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du sauveteur –secouriste du travail, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

Les risques spécifiques (désamiantage – hyperbarie – acide fluorhydrique – acide cyanhydrique). Les conduites particulières à tenir (pose du garrot sur un chantier de désamiantage – oxygénothérapie – antidote en accompagnement – utilisation des techniques d'intervention et de matériels spécifiques).